DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

4 JUIN 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

Compte de gestion 2008

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 5 juin 2009
par voie d'affichages
~~notifié le .....~~
transmis en Sous-Préfecture
le 17 juin 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 juin 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Amaury de BARBEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille neuf, le 4 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 mai deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame de JOYBERT

Secrétaire de Séance :

Madame PERNOD-RONCHI

N° DE DOSSIER : 09 D 08

OBJET : COMPTE DE GESTION 2008

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

NOTE DE SYNTHÈSE

Les règles de la comptabilité publique impliquent que le Maire (ordonnateur) et le Trésorier Principal (comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le compte administratif, celle du Trésorier Principal dans le compte de gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, à l'approbation du Conseil Municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil Municipal.

En ce qui concerne le budget du service de soins infirmiers à domicile, la différence entre le résultat de clôture du compte de gestion (tableau ci-après) et du compte administratif 2008 (tableau de la délibération précédente) provient de la prise en compte des résultats cumulés en 2007 qui seront repris au budget primitif 2010.

.../...

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2007)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2008)	Résultat de clôture (2008)
1- Budget principal				
• Investissement	- 1 944 108,56 €		- 2 269 946,03 €	- 4 214 054,59 €
• Fonctionnement	7 216 685,51 €	5 602 220 €	7 085 787,12 €	8 700 252,63 €
Total 1	**5 272 576,95 €**	**5 602 220,00 €**	**4 815 841,09 €**	**4 486 198,04 €**
2 - Budgets annexes à caractère administratif				
Soins à Domicile				
• Investissement	16 072,44 €		12 183,00 €	28 255,44 €
• Fonctionnement	48 314,63 €	20 000,00 €	76 927,11 €	105 241,74 €
Total 2	**64 387,07 €**	**20 000,00 €**	**89 110,11 €**	**133 497,18 €**
3 - Budgets annexes à caractère industriel / commercial				
Service d'assainissement				
• Investissement	300 096,82 €	0	- 1 112,03 €	298 984,79 €
• Fonctionnement	120 177,66 €	24 733,17 €	- 51 604,09 €	43 840,40 €
Total 3	**420 274,48 €**	**24 733,17 €**	**- 52 716,12 €**	**342 825,19 €**
TOTAL GÉNÉRAL	**5 757 238,50 €**	**5 646 953,17 €**	**4 852 235,08 €**	**4 962 520,41 €**

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCLARE que les comptes de gestion pour le budget de la Ville et le budget de l'assainissement, dressés par le Trésorier Principal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour l'exercice 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines

Maurice SOLIGNAC

SOUS PREFECTURE
DE SAINT GERMAIN EN LAYE
17 JUIN 2009
ATTESTATION D'ARRIVÉE